

UFR de Musique et musicologie

Rentrée 2026-2027

Licence 2



Document confidentiel –
ne peut être reproduit ni diffusé
sans l'accord préalable
de Sorbonne Université.

1

Présentation générale



UFR de Musique et musicologie (Unité de Formation et de Recherche) Centre Clignancourt, 5e étage



Directeur de l'UFR : Adrien Bourg
Directrice adjointe : Muriel Boulan
Directeur adjoint : Martin Guerpin
Responsable de la licence : Alexandre Cerveux
Responsable du master : Olivier Julien

Conseil d'UFR 19 membres

Enseignants A
(5)

Enseignants B
(5)

Personnels
(2)

Étudiants
(3)

Extérieurs
(4)



Vers la page de l'UFR
de Musique et
musicologie

Titulaires :

- James-Paolo Patla james-paolo.patla@etu.sorbonne-universite.fr
- Julia Drouot julia.drouot@etu.sorbonne-universite.fr
- Swan Le Ret-Lemestre swan.le_ret@etu.sorbonne-universite.fr

Suppléants :

- Emmanuel Streith emmanuel.streith@etu.sorbonne-universite.fr
- Tran Bach Nguyen tran_bach.nguyen@etu.sorbonne-universite.fr
- Tiavina Rajaonarivelo tiavina.rajaonarivelo@etu.sorbonne-universite.fr



Vos interlocuteurs

Directeur de l'UFR : Adrien Bourg

Directrice et directeur adjoints : Muriel Boulan & Martin Guerpin

Responsable de la licence : Alexandre Cerveux



Responsable administrative : Emily Gervais-Ledoux

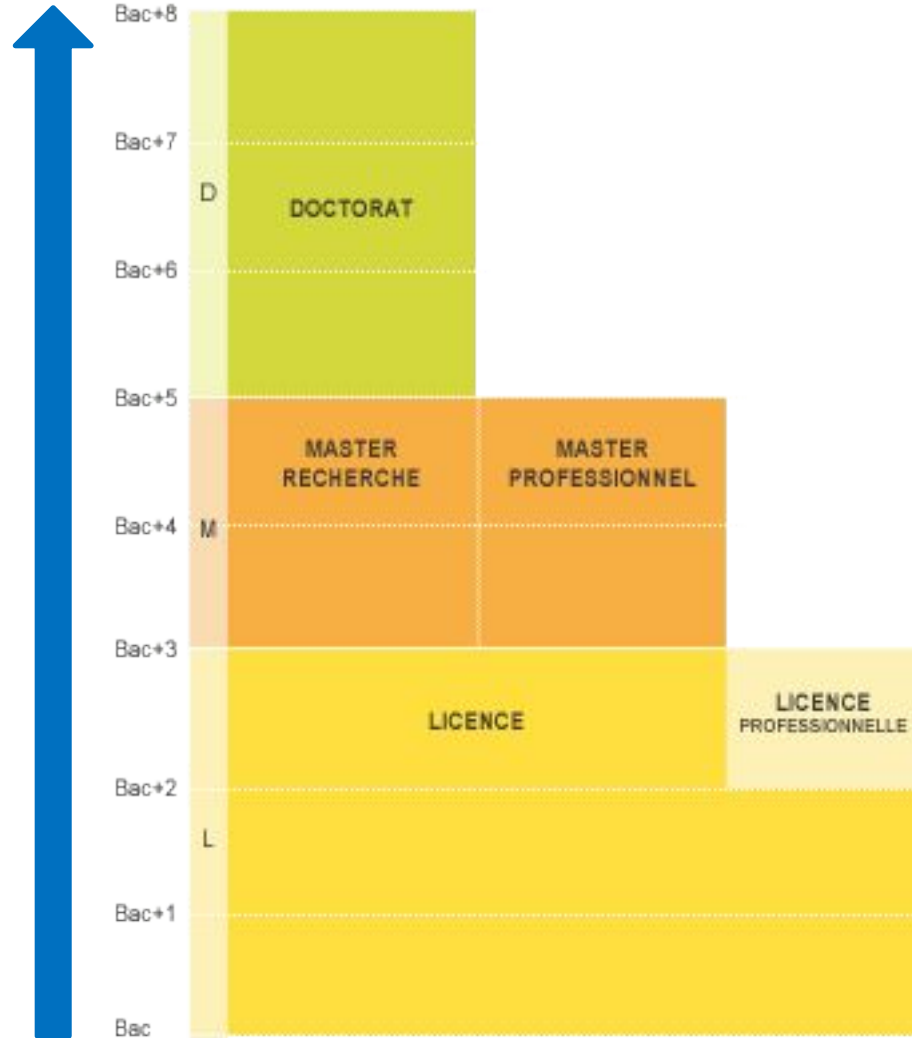
Gestionnaires pédagogiques, 5^e étage du centre Clignancourt, bureau 517 :

Questions de notes et de résultats, d'inscription aux TD, problèmes administratifs divers...

- Elena Avram (L1-L2 + parcours S&M et Musicologie-Italien)
attention : l'adresse mail de Mme Avram est alexandra.avram@sorbonne-universite.fr
- Edith Ouapo (L3)

N.B. : Les **adresses électroniques des personnels de l'université** (enseignants titulaires et équipe administrative) possèdent toutes le même format :

prenom.nom@sorbonne-universite.fr



LES DIPLÔMES L. M. D. : il s'agit des **diplômes de Licence** (Bac+3), **Master** (Bac+5) et **Doctorat** (Bac+8) selon la nomenclature européenne. La Licence et le Master sont appelés **diplômes terminaux**.

- **Licence** : cursus de 3 années (L1, L2, L3) organisé en 6 semestres (S1 à S6)
- **Master** : cursus de deux années (M1 + M2)
- **Doctorat** : trois années (ou plus)

Les 6 parcours de la Licence de musique et musicologie

- Musicologie (resp. : Alexandre Cerveux)
 - Musique et Interprétation / PSPBB (resp. : Astrid Deschamps-Dercheu)
 - Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris (resp. : Isabelle Ragnard)
 - Musicologie à distance (resp. : Cédric Segond-Genovesi)
 - Double licence : Musicologie et Italien (resp. : Céline Drèze et Andrea Fabiano)
 - Double licence : Sciences et Musicologie (resp. : Benoît Navarret et Jean-Loïc Le Carrou)
- + DU (diplôme universitaire) Musicologie-Interprétation (resp. : Astrid Deschamps-Dercheu)

CALENDRIER FACULTAIRE 2026 - 2027

(hors écoles internes : Celsa et INSPÉ)

adopté en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université le 28 mai 2026

1er semestre : du 14 septembre 2026 au 15 janvier 2027 inclus / 2nd semestre : du 25 janvier au 28 juin 2027 inclus

Fin d'année universitaire : le 30 septembre 2027,

ou le 13 décembre 2027 pour les M2 avec stages crédités d'ECTS, nécessitant la tenue d'un jury après le 30 septembre 2027

2026				2027								DEBUT D'ANNÉE UNIVERSITAIRE SUIVANTE			
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1	1	1
2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L	2 J	2	2	2
3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 M	3 V	3	3	3
4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 S	4	4	4
5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L	5 J	5 D	5	5	5
6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6	6	6
7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 M	7	7	7
8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8	8	8
9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	9 J	9	9	9
10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 V	10	10	10
11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 S	11	11	11
12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L	12 J	12 D	12	12	12
13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13	13	13
14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 M	14	14	14
15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15	15	15
16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 J	16	16	16
17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S	17 M	17 V	17	17	17
18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 S	18	18	18
19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L	19 J	19 D	19	19	19
20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20	20	20
21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 M	21	21	21
22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22	22	22
23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	23 J	23	23	23
24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S	24 M	24 V	24	24	24
25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 S	25	25	25
26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L	26 J	26 D	26	26	26
27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27	27	27
28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 M	28	28	28
29 M	29 J	29 D	29 M	29 V			29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29	29	29
30 M	30 V	30 L	30 M	30 S			30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	30 J	30	30	30
	31 S		31 J	31 D			31 M	31 L		31 S	31 M		31		31

8
ouverture inscriptions Pédagogiques
en ligne (IPweb) semestre 1

18
ouverture inscriptions Pédagogiques
en ligne (IPweb) semestre 2

30
fin d'année
universitaire
2025-2026

14
fin d'année
universitaire
2025-2026 / M2
stages jury
après fin sept.

Licence et Master : périodes de cours
Licence : périodes de révision tutorée pour Contrôle Mixte et Contrôle Terminal
Examens : session initiale (2 périodes : janvier et mai)
Examens : session de rattrapage S1 et S2 (juin)
Jury de Licence (y compris dérogatoires)
Jury de Master (y compris dérogatoires)
Publication des résultats
Interruption d'études
Dimanches / Jours fériés

30
fin d'année
universitaire
2026-2027

13
fin d'année
universitaire
2026-2027 /
M2 stages jury
après fin sept.

-Deux semestres par année universitaire

-Chaque semestre comporte 13 semaines de cours, dont une semaine de « révision tutorée » (assiduité obligatoire en TD)

-Sessions d'examens à la fin de chaque semestre

-Seconde session « de rattrapage », à la fin de l'année universitaire.

-Début des cours le lundi 14 septembre 2026 (semaine paire).

2

Inscription administrative



Informations relatives à votre inscription

La page « [Je prépare ma rentrée 2026](#) », sur le site de la Faculté des lettres, détaille les différentes étapes de votre rentrée, et centralise toutes les informations nécessaires.

Faculté, Formation, Vie étudiante

Je prépare ma rentrée 2026

Vous trouverez sur cette page les indications relatives au parcours de rentrée étape par étape, pour bien débuter votre année universitaire à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université.



Publié le 8/07/2026 - Mis à jour le 1/09/2026  Lecture 13 min.



Inscription administrative : marche à suivre

Tutoriel étape par étape sur les inscriptions administratives



- 1. S'acquitter de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** en me connectant: <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- 2. S'inscrire administrativement** sur le site IAWeb, via :
 - **Portail primo-entrants** en cas de première inscription : <https://iaprimo.sorbonne-universite.fr/>
 - **Portail « réins »** en cas de réinscription : <https://iareins.sorbonne-universite.fr/>
- 3. Vous recevrez votre carte étudiante et votre certificat de scolarité par voie postale**

En cas de problème lors de l'inscription administrative

Si vous rencontrez des problèmes au cours de votre IA, il est inutile de contacter l'UFR de Musique et musicologie, qui à ce stade ne pourra pas consulter votre dossier ni faciliter votre inscription. Il faut vous adresser au **service des inscriptions administratives**.

Voici les adresses à privilégier (formulaire de contact en ligne) :

- En cas de **dysfonctionnement informatique**, utiliser le formulaire de contact, depuis la page « Contacter la Faculté des Lettres » :
<https://glpi-scolarite.prod.dsi.sorbonne-universite.fr/plugins/formcreator/front/formdisplay.php?id=3>
- En cas de problème avec votre **dossier administratif**, contacter la scolarité, depuis la page « Contacter la Faculté des Lettres » :
<https://glpi-scolarite.prod.dsi.sorbonne-universite.fr/plugins/formcreator/front/formdisplay.php?id=2>

Un standard téléphonique est également ouvert : 01 40 46 25 49

De juin à fin septembre, trois lignes supplémentaires sont actives: **01 40 46 25 00 / 01 / 02**

Informations diverses

Validations des acquis antérieurs (VAC)

Si vous avez déjà suivi des années d'études supérieures, vous pouvez obtenir la validation de certaines matières. En particulier les cours de langue, d'option, ou de méthodologie, voire des cours musicaux ou musicologiques si vous avez suivi des études supérieures en musique ou musicologie.

- Pour les étudiantes et étudiants inscrits en formation continue ou en reprise d'études, ces validations ont normalement déjà été effectuées sur e-candidat.
- Pour les étudiantes et étudiants en formation initiale, déposez votre demande et les pièces justificatives requises sur la page Moodle dédiée **AVANT LE 14 OCTOBRE 2026** :

<https://moodle-lettres-26.sorbonne-universite.fr/course/view.php?id=854>

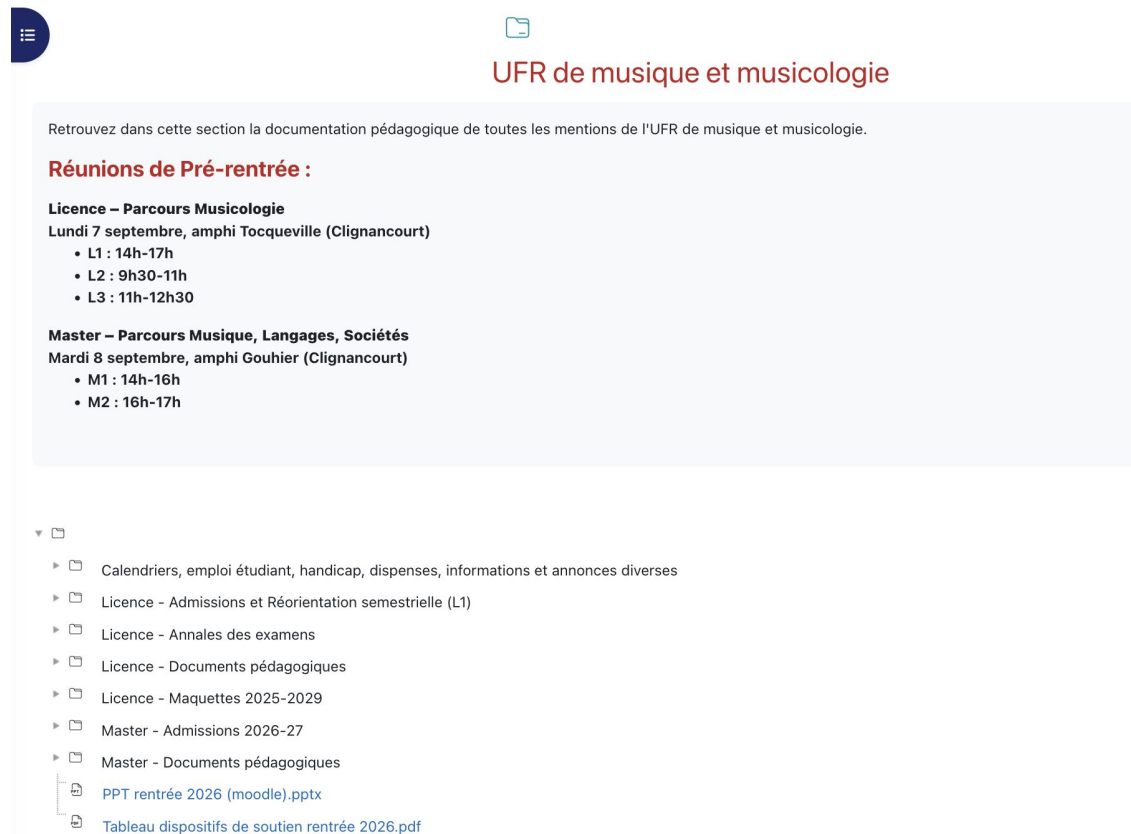
- Les validations ne sont pas possibles sur les enseignements de pratique collective, même si vous participez déjà à des ensembles ou orchestres de haut niveau à l'extérieur de l'université.

* * *

Attention : une validation neutralise un enseignement, c'est-à-dire qu'il ne donne aucun point d'avance pour le calcul des moyennes. → Réfléchir au bénéfice réel d'une demande de validation (gain de temps vs valorisation d'un acquis dans la moyenne).

Informations spécifiques à l'UFR de Musique et musicologie

L'espace « [Documentation pédagogique](#) » de l'UFR (accès public) sur le [Moodle de la Faculté des Lettres](#) (Moodle / Vie étudiante / Documentation pédagogique) réunit tous les documents utiles au bon déroulement de votre début d'année. Emplois du temps, mémento de rentrée, informations sur les pratiques collectives, les exemptions, descriptifs des cours spécialisés (pratiques collectives, Spécialités musicologiques, etc.



  UFR de musique et musicologie

Retrouvez dans cette section la documentation pédagogique de toutes les mentions de l'UFR de musique et musicologie.

Réunions de Pré-rentree :

Licence – Parcours Musicologie
Lundi 7 septembre, amphi Tocqueville (Clignancourt)

- L1 : 14h-17h
- L2 : 9h30-11h
- L3 : 11h-12h30

Master – Parcours Musique, Langages, Sociétés
Mardi 8 septembre, amphi Gouhier (Clignancourt)

- M1 : 14h-16h
- M2 : 16h-17h

▼ 

- ▶  Calendriers, emploi étudiant, handicap, dispenses, informations et annonces diverses
- ▶  Licence - Admissions et Réorientation semestrielle (L1)
- ▶  Licence - Annales des examens
- ▶  Licence - Documents pédagogiques
- ▶  Licence - Maquettes 2025-2029
- ▶  Master - Admissions 2026-27
- ▶  Master - Documents pédagogiques
- ▶  [PPT rentrée 2026 \(moodle\).pptx](#)
- ▶  [Tableau dispositifs de soutien rentrée 2026.pdf](#)

Vers la page de
l'UFR de Musique
et musicologie



3

Contenu de la formation



Licence 2 - Parcours Musicologie

	Semestre 3		Semestre 4	
UE	(ECTS) coeff.	Enseignements constitutifs	(ECTS) coeff.	Enseignements constitutifs
UE 1 – Connaissance des répertoires - 1	(7) 4 3	. Histoire de la musique baroque (I et II) . Théorie et évolution du langage musical : Analyse, Commentaire et Théorie XVII ^e -XVIII ^e - 1	(7) 4 3	. Histoire de la musique (1750-1830) . Théorie et évolution du langage musical : Analyse, Commentaire et Théorie XVII ^e -XVIII ^e - 2
UE 2 – Connaissance des répertoires – 2 (S3) Spécialisation (S4)	(5) 3 2	. Musiques traditionnelles . Clés d'écoute pour les musiques trad.	(5) 3 2	. Spécialité musicologique . Spécialités musicologiques appliquées
UE 3 – Transversalités disciplinaires	(6) 2 2 2	. Sciences humaines : Anthropologie de la musique . Acoustique : Organologie générale . Spécialités musicologiques	(6) 2 2 2	. Sciences humaines : Sociomusicologie . Acoustique : Phonation et analyse de l'interprétation . Spécialités musicologiques
UE 4 – Écoute et pratiques de la musique	(8) 3 3 2	. Écriture et harmonisation au clavier . Formation auditive . Pratique musicale collective ou individuelle (Clavier ou Express. voc.)	(8) 3 3 2	. Écriture et harmonisation au clavier . Formation auditive . Pratique musicale collective ou individuelle (clavier ou express. voc.)
UE 5 – Méthodologie et insertion professionnelle	(2) 2	. Placement de la voix et invention	(2) 2	. Initiation à la recherche – 1
UE 6 – Enseignements d'ouverture	(2) 2	. Langue vivante	(2) 2	. Langue vivante
	30		30	

Licence 2 - Parcours Musicologie

UE	Semestre 3		Semestre 4	
	(ECTS) coeff.	Enseignements constitutifs	(ECTS) coeff.	Enseignements constitutifs
UE 1 – Connaissance des répertoires - 1	(7) 4 3	. Histoire de la musique baroque (I et II) . Théorie et évolution du langage musical : Analyse, Commentaire et Théorie XVII ^e -XVIII ^e - 1	(7) 4 3	. Histoire de la musique (1750-1830) . Théorie et évolution du langage musical : Analyse, Commentaire et Théorie XVII ^e -XVIII ^e - 2
UE 2 – Connaissance des répertoires – 2 (S3) Spécialisation (S4)	(5) 3 2	. Musiques traditionnelles . Clés d'écoute pour les musiques trad.	(5) 3 2	. Spécialité musicologique . Spécialités musicologiques appliquées
UE 3 – Transversalités disciplinaires	(6) 2 2 2	. Sciences humaines : Anthropologie de la musique . Acoustique : Organologie générale . Spécialités musicologiques	(6) 2 2 2	. Sciences humaines : <u>Sociomusicologie</u> . Acoustique : Phonation et analyse de l'interprétation . Spécialités musicologiques
UE 4 – Écoute et pratiques de la musique	(8) 3 3 2	. Écriture et harmonisation au clavier . Formation auditive . Pratique musicale collective ou individuelle (Clavier ou Express. voc.)	(8) 3 3 2	. Écriture et harmonisation au clavier . Formation auditive . Pratique musicale collective ou individuelle (clavier ou express. voc.)
UE 5 – Méthodologie et insertion professionnelle	(2) 2	. Placement de la voix et invention	(2) 2	. Initiation à la recherche – 1
UE 6 – Enseignements d'ouverture	(2) 2	. Langue vivante	(2) 2	. Langue vivante
	30		30	

Spécialités musicologiques

S3, UE3

Au choix : 1 Spécialité musicologique (SM) **ou** 2 Spécialités musicologiques appliquées (SMA)



S4, UE2

1 SM **+** 2 SMA

S4, UE3

Au choix : 1 SM **ou** 2 SMA

=> Voir la liste dans la brochure de L2 et le descriptif des SM et SMA

Spécialités musicologiques (semestre 1)

- Musique instrumentale et danse au Moyen Âge (I. Ragnard)
- Musique et religion au Moyen Âge (christianisme, judaïsme, islam) : les chantres des différentes traditions (A. Cerveux)
- La musique religieuse vocale de J.-S. Bach (C. Drèze)
- Les symphonies d'A. Bruckner : contextualisation, esthétique, langage, orchestration, interprétation (V. Barthe)
- Musique religieuse et Lumières (T. Favier)
- Culture musicale et artistique (G. Caux)
- Médiation de la musique (D. Christoffel)
- Psychopédagogie et éducation musicale (C. Massemin)

Spécialités musicologiques appliquées (semestre 1)

- Polyphonie écrite et improvisée avant 1600 (A. Cerveux)
- Tablatures et notations musicales à la Renaissance (E. Spinelli)
- Quand les musiques anciennes étaient modernes : polyphonies expérimentales dans le madrigal italien de la Renaissance (C. Deutsch)
- Découverte de l'analyse schenkérienne (N. Hérold)
- Initiation à l'interprétation et à l'accompagnement de chansons au clavier (O. Julien)
- Généalogies et transmissions musicales (B. Reis Maretti)
- Notions générales de droit appliqués à la musique (J. Leroy-Ringuet)
- L'environnement institutionnel du musicien (I. Lazzarini) Introduction à la pédagogie de l'éveil musical (J. Rojas Escobar)
- Techniques de studio : prise de son et mixage (B. Navarret) [L2 et L3 seulement]
- Comment dialoguent les arts ? (J.-M. Chouvel)
- La peinture du 17e siècle et la musique (L. Bazin-Carrard)
- Technique de direction de chœur et répertoire (V. Barrieras-Josse et M. Guengard)
- Initiation à l'édition critique de partitions ET Initiation à l'édition numérique de partitions (F. Guilloux)

Pratiques musicales (UE4)

Pratique musicale collective (resp. Mathieu Dupouy)

OU



Pratique musicale individuelle : Pratique du clavier (resp. Domitille Bès) ou Expression vocale (resp. Irène Bourdat)

Placement de la voix et invention (UE5)

Pratique musicale individuelle: **EXPRESSION VOCALE**

- Deux groupes de niveau 1: L1-L2
- Un groupe de niveau 2: L2 – L3

Préparation de l'instrument vocal:

- Travail corporel préparatoire
- Gestion du souffle et soutien de la voix



Technique vocale:

- Jeux vocaux et exploration de l'étendue vocale
- Formation des voyelles et liberté de l'articulation
- Découverte des sensations de timbre: la voix résonante
- Vocalises et agilité



Travail de répertoires vocaux:

- Classique, baroque, jazz, contemporain, musiques actuelles
- Travail accompagné avec pianiste: solo, duo, musique de chambre
- Déclamation; initiation à la prononciation de langues vivantes



UE6 - Enseignements d'ouverture

EC 1 : Langue vivante

Offre de langue non-spécialiste / FLE : voir la page Apprentissage des langues | Sorbonne Université

QUI PROPOSE DES COURS DE LANGUE?



1. Les **UFR de Langues** : cours ouverts aux non-spécialistes (cours de pratique de la langue). Pas d'anglais non-spécialiste à l'UFR d'anglais. Des cours grands débutants existent pour certaines langues.
2. Le Service d'Innovation pour l'Apprentissage des Langues (**SIAL**) : offre pour niveaux débutants et intermédiaires dans un vaste choix de langues.

Attention, le nombre de places est limité, tout particulièrement en anglais.

COMMENT M'INSCRIRE?

- L'inscription est **obligatoire sur IPWEB** dans la période d'inscription en début de chaque semestre. La plupart des options de langues pour non-spécialistes valent 3 ECTS.
- Les cours sont souvent **classés par niveau** : A1 & A2 (niveaux grands débutants et débutants), B1 & B2 (niveaux intermédiaires), C1 & C2 (niveaux avancés à expert).

Responsables de “modules”

- Histoire de la musique (UE1) : Guillaume Bunel
- Évolution du langage musical (UE1) : Muriel Boulan (resp. MedRen : Alexandre Cerveux)
- Histoire des arts (UE1) : Céline Drèze
- Remédiation (UE1, UE6) : Muriel Boulan
- Histoire des musiques populaires actuelles/Musiques traditionnelles/Jazz (UE2) : Martin Guerpin
- Musicologie numérique (UE2) : Benoît Navarret
- Spécialités musicologiques et Spécialités musicologiques appliquées (UE2, UE3, UE5) : Isabelle Ragnard
- Techniques audiovisuelles (Sciences et musicologie) : Benoît Navarret
- Sciences humaines (UE3) : Hyacinthe Ravet
- Acoustique/Organologie (UE3) : Benoît Navarret
- Formation auditive (UE4) : Grégoire Caux et Astrid Deschamps-Dercheu
- Écriture et harmonisation au clavier (UE4) : Florian Guilloux
- Pratiques musicales (collectives dont COSU, et individuelles) (UE4) : Mathieu Dupouy
 - Pratique du clavier : Domitille Bès
 - Expression vocale : Irène Bourdat
- Méthodologie (UE5) : Céline Drèze
- Initiation à la recherche (UE2, UE5) : Céline Drèze
- Construction du projet professionnel (UE5) : Cédric Segond-Genovesi
- Langues vivantes (UE6) : Olivier Julien

Emplois du temps

Les brochures (emplois du temps) sont disponibles en ligne, dans le dossier Licence - Documents pédagogiques de l'UFR de Musique et musicologie, sur Moodle.

La semaine de la rentrée (semaine du 14 septembre 2026) = 38^e semaine de l'année => **semaine paire.**

* * *

Tous les cours commencent le **lundi 14 septembre** dès 9h.

4

Inscription pédagogique



Inscription pédagogique (IP)

Informations complètes disponibles sur la page « [Inscriptions pédagogiques](#) » :

Au début de chaque semestre (septembre et janvier), vous devez composer votre emploi du temps et vous inscrire aux cours, via une application en ligne.

Pour cela :

1. Consulter les « [Documents pédagogiques](#) » de mon UFR, en ligne, afin de construire votre emploi du temps.
2. Réaliser votre inscription pédagogique en ligne sur une **application en ligne dédiée nommée [IPWeb](#)**. L'inscription pédagogique génère un **contrat pédagogique** qui constituera votre emploi du temps, la base de votre planning d'examen, ainsi que la composition de votre relevé de notes semestriel.

Dates d'ouverture des IP

L1 : Du 10 septembre, 15h, jusqu'au 6 octobre, 17h

L2 : Du 8 septembre, 15h, jusqu'au 6 octobre, 17h

L3 : Du 9 septembre, 15h, jusqu'au 6 octobre, 17h

5

Assiduité et examens



Rappel sur l'assiduité

4 points importants :

1. La **présence** de l'étudiant ou de l'étudiante est **requis** à tous les cours (cours magistraux et travaux dirigés), ainsi qu'à toutes les épreuves organisées pour le contrôle des connaissances.

2. En cas d'**absence justifiée** à une évaluation, l'étudiant ou l'étudiante doit se rapprocher de l'enseignant ou de l'enseignante, afin que lui soit proposée une **évaluation de substitution** (sans quoi l'absence, même justifiée, se traduit par un zéro à l'évaluation manquée).

Les **justificatifs d'absence** doivent parvenir aux enseignantes et enseignants au plus tard **dans un délai de 5 jours ouvrables** après la fin de la période d'absence. Passé ce délai, aucune justification ne pourra être acceptée et l'absence sera considérée comme injustifiée.

3. Une **absence injustifiée** à un devoir entraîne automatiquement la note de **0/20** à celui-ci.

4. Une **absence justifiée** à une épreuve évaluée en seul **contrôle terminal** (partiel) se traduit par la mention **ABJ** dans le relevé de notes (justification auprès des bourses) mais équivaut à un **0/20** dans le calcul des moyennes.

MCC (Modalités de contrôle des connaissances) d'UFR

Bientôt disponible dans les [Documents pédagogiques](#) de l'UFR de Musique et musicologie.

Pour connaître notamment :

- Les modalités d'évaluation au sein des différentes matières
Contrôle continu (CC),
Contrôle terminal (CT),
Contrôle mixte (CM),
- La nature des épreuves terminales : écrit/oral
- La durée des épreuves terminales

* * *

Le calcul des moyennes s'effectue selon des **coefficients** indiqués dans les tableaux de maquettes en fin du document des MCC

LICENCE

Mention MUSICOLOGIE

Parcours :

Musicologie

Enseignement à distance (EAD)

Musique et Interprétation (PSPBB)

Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP)

Sciences et Musicologie

Musicologie et Italien

&

Diplôme universitaire :

Musicologie-Interprétation (PSPBB)

Modalités du contrôle des connaissances (MCC)

Année 2026-2027

Règles de compensation (MCC facultaires)

La **compensation** fonctionne à plusieurs niveaux, sans note éliminatoire* :

1. à l'intérieur de l'UE, entre les EC qui la constituent ;
2. entre toutes les UE d'un semestre ;
3. entre les deux semestres d'une même année universitaire. Dans ce cas, le semestre dont la note est inférieure à 10/20 est réputé acquis par compensation et ouvre droit à l'acquisition des crédits ECTS correspondants.

La compensation s'exerce à l'issue de chacune des deux sessions d'examen. Les règles de compensation énoncées ci-dessus, s'appliquent aux mono-licences et aux doubles licences internes à la faculté des lettres.

**Règles valables pour les mono licences et les doubles licences internes à la Faculté des Lettres*

Règles de passage dans le niveau supérieur (MCC facultaires)

Article 8 - Validation des semestres et règles de progression

Au sein d'un parcours de formation, les **UE** et les **semestres** sont **définitivement acquis** et capitalisables sans limitation de durée, dès lors que l'étudiant ou l'étudiante y a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. [voir dispositions particulières de l'UFR dans le cadre d'un changement de maquette]

Les **EC** sont validés et conservés durant 4 ans dès lors que l'étudiant ou l'étudiante, le ou la stagiaire de la formation professionnelle continue, y a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

L'étudiant ou l'étudiante doit avoir validé les UE « Transition environnementale » et « lutte contre les violences sexistes et sexuelles » au cours de la licence (S3 ou S4 ou S5 ou S6).

Article 8.1 - Les parcours mono-disciplinaires

- Pour passer en S3, il faut avoir validé S1 ou S2
- **Pour passer en S4, il faut avoir validé au moins 2 des semestres S1, S2, S3**
- **Pour passer en S5, il faut avoir validé au moins 3 semestres dont obligatoirement S1 et S2**
- Pour passer en S6, il faut avoir validé S1 et S2 et au moins 2 des semestres S3, S4, S5.

Un étudiant ou une étudiante inscrit ou inscrite en mono-licence, et auquel ne manque qu'un seul semestre (résultat = « ajourné ») peut s'inscrire dans le niveau immédiatement supérieur. La personne passe alors sous statut d'AJAC (Ajourné(e) Autorisé(e) à Continuer).

Règles de passage dans le niveau supérieur (MCC facultaires)

Article 12.2 - Session de rattrapage

L'étudiant ou l'étudiante doit donc se présenter à tous les éléments constitutifs des UE non validées (résultat« ajourné »), pour lesquels la note obtenue en session initiale est inférieure à 10/20. La note obtenue en session 2 remplace celle de la session 1, même si elle est inférieure.

Les éléments constitutifs des UE validées (y compris par compensation) ne peuvent plus être présentés à la session de rattrapage.

6

Informations diverses



Plagiat

LE PLAGIAT NUIT GRAVEMENT À VOS ÉTUDES

Plagier c'est voler

Les sanctions administratives
et judiciaires peuvent être très lourdes

NE GÂCHEZ PAS VOTRE AVENIR

Plus d'informations sur

Site officiel : www.paris-sorbonne.fr/ethique

ENT personnels : ent.paris-sorbonne.fr/rubrique/Recherche/Ethique

ENT étudiants : ent.paris-sorbonne.fr/Ressources/pedagogiques/Anti-plagiat



Plagiat

=> Plagier, c'est s'approprier – en partie ou en totalité – les idées ou les propos d'un autre sans en citer sa source. La traduction, la reformulation, comme l'utilisation de photographies ou de dessins, ne permettent aucunement de se passer d'en préciser la provenance.

Quels sont les risques encourus ?

Le plagiat est **constitutif du délit de contrefaçon** défini ainsi à l'article L335-3 1 du code de la propriété intellectuelle : « *toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi* ».

Des **poursuites pénales** peuvent donc être engagées à l'encontre d'un étudiant soupçonné de plagiat.

Règlement intérieur de la Faculté des Lettres :

« tout plagiat, y compris de documents issus de sources Internet, pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires indépendantes de la mise en œuvre de sanctions pénales ».

=> **Citer ses sources** quelles qu'elles soient – texte et référence bibliographique –, **sans jamais recopier autrement qu'avec des guillemets**.

Recours à l'intelligence artificielle

Dans le cas où elle est autorisée, l'utilisation de ChatGPT ou tout autre outil ayant recours à l'Intelligence Artificielle, **devra être mentionnée de façon explicite**, comme n'importe quel emprunt ou citation d'une source externe.

Le non-respect de la mention de l'IA comme source se verra sanctionné.

Par défaut, cette utilisation n'est pas autorisée et sera sanctionnée.

(MCC Facultaires 26-27 - Article 17 – « Utilisation de l'Intelligence Artificielle »)

Aménagements d'études (dispenses d'assiduité, étalement d'études)

Si vous êtes salarié, chargé de famille, ou sportif/artiste de haut niveau, si vous suivez un double cursus universitaire, des aménagements d'études (dispense d'assiduité, étalement d'études, etc.) sont possibles en fonction de votre situation.



Démarches à effectuer pour toute demande d'aménagement d'études :

- 1/ Consulter la [charte des régimes spécifiques](#) ;
 - 2/ Déposer votre demande et les pièces justificatives requises sur la page Moodle dédiée aux Régimes spéciaux : <https://moodle-lettres-26.sorbonne-universite.fr/course/view.php?id=854>.
- Chaque demande sera traitée par la Commission des aménagements d'études.

Date limite de demande d'aménagement : 14 octobre 2026

Aménagements d'études : **dispense d'assiduité**

Précisions spécifiques à l'UFR de Musique et musicologie :

- Une inscription en conservatoire (CRR, CRD ou CRC) ou en école de musique, complémentaire à un cursus en musicologie, ne constitue pas une condition suffisante pour prétendre à une dispense d'assiduité ;
- L'UFR de Musique et musicologie n'accorde pas de dispense d'assiduité pour les cours suivants (hors préconisation PAEH et dispense totale) :
 - Spécialités musicologiques ;
 - Spécialités musicologiques appliquées ;
 - Pratiques musicales collectives et individuelles (Pratique du clavier, Expression vocale).

Voir les MCC d'UFR bientôt disponibles dans les [Documents pédagogiques](#).

Tutorat

L'UFR de Musicologie met à votre disposition des séances de tutorat chaque semaine, ouvertes aux étudiantes et étudiants de L1, L2 et L3.

Tuteurs = étudiants de Master ou de Doctorat qui mettent leurs compétences et leur savoir-faire au service des étudiants de Licence.

Objectif : favoriser l'intégration des étudiants à l'université ainsi que leur réussite en Licence.

Concrètement : aide sur mesure dans toutes les matières de la L1 à la L3. Soutien disciplinaire, approfondissement de cours, méthodologie de travail, aide administrative, orientation, développement de l'oreille intérieure, etc

Les horaires seront distribués en amphi et affichés (sur le site de l'UFR, sur l'ENT et sur les panneaux du 5^e étage ; attention il peut y avoir des changements en cours d'année, se tenir au courant). Les premières semaines sont un moment très important pour s'adapter au rythme de l'université : les tuteurs sont là pour vous aider !

Enseignante responsable du tutorat : Pauline Amar (pauline.amar@sorbonne-universite.fr).

Studios

Les locaux du Centre Clignancourt disposent de cinq studios avec piano, qu'il est possible de réserver pour des séances de travail individuelles ou collectives. La réservation s'effectue en ligne, et nécessite la création d'un compte. La réservation est possible au moins 5h à l'avance, et jusqu'à une semaine à l'avance).

Procédure de réservation : contacter
marie-angelique.mennecier@sorbonne-universite.fr



7

Aides et services



Aides et services proposés par Sorbonne Université

https://www.youtube.com/watch?v=y_3117JgxKU

[Récapitulatif en ligne des diverses aides proposées](#) (aide financière, restauration, logement, équipement numérique, tutorat, consultations médicales et psychologiques, etc.).



1. La restauration universitaire

Restaurants et cafétérias universitaires

De nombreux restaurants universitaires (RU) sont accessibles à Paris (une [carte interactive](#) est disponible en ligne). Un tarif réduit est appliqué aux boursiers, boursières. Pour acheter un repas, créer un compte IZLY pour obtenir la carte qui peut être rechargée dans toute borne installée à cet effet dans un restaurant CROUS, ou sur le [site internet IZLY](#).

2. Si vous êtes boursière ou boursier

Vous pouvez bénéficier d'un logement dans une résidence universitaire du CROUS de Paris ;
Vous avez une obligation d'assiduité : toute absence qui se traduit par une ABI en TD à contrôle continu intégral ou toute absence à une épreuve d'examen durant les partiels entraîne une suspension des bourses (sauf justifications listées sur la [page dédiée au service des bourses](#)).

Vous consultez régulièrement la [page bourses et aides](#)

Aides et services proposés par Sorbonne Université

3. Si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique

Les étudiantes et étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier des précieux services au sein du [Bureau Accueil Handicap](#), de la [Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle \(DOSIP\)](#) et des bibliothèques de la Faculté des Lettres.

Vous pouvez bénéficier d'aménagements de vos études et des modalités d'examens, et être aidé par vos camarades.

- [Informations](#)
- Contact : lettres-accueilhandicap@sorbonne-universite.fr
- Permanence de Véronique BOUYGE à Clignancourt (le mercredi au pôle santé)

Tiers-temps :

Les étudiants en situation de demander un tiers-temps lors des devoirs et examens doivent engager rapidement un dossier auprès de la cellule « Handicap » et au [Service de Santé étudiante](#) (→ demande de consultation et avis d'un médecin qui évaluera les besoins et préconisera si nécessaire des aménagements pédagogiques).

La référente à l'UFR de Musique et musicologie est Astrid Deschamps-Dercheu

Aides et services proposés par Sorbonne Université

4. Aides numériques

Welcome Pack : un **tarif préférentiel pour l'achat informatique** et une aide à la connexion.

Prêt d'ordinateur : en cas de besoin, la Faculté des Lettres met à disposition de tout étudiante ou étudiant un **ordinateur portable**. **Demande à partir du 14 septembre 2026.**

5. Si besoin, vous pouvez bénéficier des aides d'urgence

Si vous rencontrez un problème, en tant qu'étudiante ou étudiant boursier ou non-boursier, vous pouvez bénéficier d'une aide financière d'urgence attribuée par le CROUS et envoyée par courriel. Il est possible d'obtenir un bon d'achat de 150€ par virement bancaire pour des produits de première nécessité, et des solutions d'hébergement dans les 24 heures.

6. Intégrité scientifique

Le rôle du référent est d'informer, conseiller et accompagner les chercheurs, enseignants et étudiants sur les bonnes pratiques de recherche, le respect des règles éthiques. Il contribue aussi à prévenir, détecter et traiter les manquements éventuels à l'intégrité scientifique (fraudes, plagiat, etc.).

Référente de l'UFR : Sylvie Douche (sylvie.douche@sorbonne-universite.fr)

Aides et services proposés par Sorbonne Université

7. Mission égalité et lutte contre les discriminations

Présentation en ligne

La mission égalité-lutte contre les discriminations est engagée sur de nombreux objectifs :

- Prévenir les discriminations et promouvoir la diversité
- Sensibiliser la communauté à tous les actes de discrimination et les combattre
- Mettre en place des actions pour lutter contre le harcèlement et les violences sexistes ou sexuelles

Vous pensez être victime ou témoin de violences sexistes ou sexuelles ou de discrimination ?

Contactez : lettres-mission-egalite@sorbonne-universite.fr

Nous vous garantissons la confidentialité de votre démarche.

Une cellule externalisée est à votre écoute à l'Institut en [SantéGénésique/Women Safe](#).

Prise de rendez-vous par téléphone : **01 39 10 85 35** du lundi au vendredi - de 9h à 17h30 ou par mail : accueil.universite.isg@gmail.com (réponse sous 24 ou 48 h maximum). Les entretiens sont strictement confidentiels et l'accompagnement est entièrement gratuit pour les victimes, les frais étant pris en charge par Sorbonne Université.

Les référents de l'UFR de Musique et musicologie sont Philippe Cathé et Véronique de Lavenère

Aides et services proposés par Sorbonne Université

Permanences sur le site de Clignancourt

Psychologue (lundi et jeudi)

Sur rdv via Doctolib (rechercher SSE SU)

Secours populaire (mardi)

Sans rdv de 11h à 14h

Accueil handicap (mercredi)

Sur rdv uniquement par email à <https://rdv-deve.sorbonne-universite.fr/>

Assistante sociale (lundi, mercredi, jeudi)

Sur rdv via mesrdv.etudiant.gouv.fr

Médecin (lundi, mardi)

Sur rdv via Doctolib (rechercher SSE SU)

Infirmière (mercredi, jeudi, vendredi)

Sans rdv de 9h à 17h15

8

L'offre de services



Le statut d'étudiant à Sorbonne Université permet d'accéder à un grand nombre de services et d'opportunité

Dans le cadre de l'université :

- **Événements culturels organisés par l'Université**
- **Ressources en ligne des bibliothèques**
- **Loisirs sportifs**

En dehors de l'université :

- **Offres proposées par le service culturel**
- **Gratuité des musées et monuments nationaux (-26 ans)**

Vous retrouverez la programmation et pourrez vous inscrire sur votre ENT et sur le site internet facultaire, rubrique « Culture ».

Les loisirs culturels

Voir la page dédiée du [Service culturel](#) de l'Université

Événements culturels :

- **Plus de 100 manifestations** par an dont de nombreux événements gratuits ou à tarifs réduits pour les étudiantes et étudiants et le personnel de l'Université offerts par le COSU
- **Plus de 700 places de spectacles accessibles.** En retour, un compte rendu critique est demandé
- **4 festivals par saison :** Livres en tête, Les Festives, Les Dionysies et Sorbonne en Scène
- **8 concours :** Fleurs d'Éloquence, Concours International de Poésie, Sorbonne Live, Dictée de la Sorbonne, Prix de la nouvelle nordique, Prix Moustaki, Prix Etienne-Dolet de traduction et depuis 2021, Prix Estudiantin de traduction Etienne-Dolet

Accompagnement de projet :

- **Mise à disposition de l'expertise, du matériel et d'aide financière de la direction des affaires culturelles,** sous conditions, à tout porteur de projet

Les loisirs sportifs

Voir la page dédiée au [Service des sports](#) (SUAPS)

- **Association sportive de Sorbonne Université Lettres** : accès aux **compétitions le jeudi après-midi**, participation aux stages, voyages sportifs et culturels et aux **soirées « Sport campus »**
- **Sport “loisir”** : jusqu’à 2 activités sportives possibles en pratique loisir pour découvrir ou se perfectionner
- Accès gratuit à la salle de musculation et au gymnase à Clignancourt lors des créneaux d’ouverture libre sur présentation de la **carte sport**

Joindre un certificat d’aptitude à la pratique sportive en compétition en ligne daté de moins de 3 mois pour toute pratique sportive.

Pour terminer

1. N'oubliez pas d'effectuer vos **Inscriptions pédagogiques-web au plus tôt, avant le 6 octobre 2026**
2. Les cours débutent le lundi **14 septembre 2026** (= semaine paire).
3. Prenez l'habitude de consulter le site de la Faculté, la page de l'UFR, l'ENT et votre messagerie Sorbonne.
4. Soyez **assidus** et ponctuels. Votre réussite en dépend.
5. Pensez en cours à éteindre et à **ranger hors de votre vue** votre téléphone portable.
6. Pensez à **justifier** d'éventuelles absences **directement auprès de chaque enseignant** et à **rattraper les cours que vous auriez manqués**.

Ne restez pas avec des questions sans réponses : enseignants, gestionnaires pédagogiques, tuteurs, responsable de Licence, Direction de l'UFR, vos camarades, etc., sont là pour vous écouter et vous aider !

Bonne rentrée !

Bonne rentrée à toutes et à tous !



Exemption

L'exemption est proposée en « **Formation auditive** » aux L1 pour un ou deux semestres.

L'exemption est accordée à partir de 14/20 => la note d'exemption vaut moyenne de fin de semestre (elle dispense des contrôles continus).

Epreuve d'exemption :

- Samedi 20 septembre 2025, 9h30-11h30, Clignancourt (amphi Gouhier)
- Contact et inscription obligatoire :
 - Grégoire Caux (gregoire.caux@sorbonne-universite.fr)
 - Astrid Deschamps-Dercheu (astrid.deschamps-dercheu@sorbonne-universite.fr)
- Infos dans la « Documentation pédagogique ».
- Ouverte aux étudiantes et étudiants pouvant justifier d'un niveau solide

Changement de maquette - Dispositions particulières

Pour les étudiantes et les étudiants L3 AJAC L2, pour les redoublantes et redoublants, et pour les étudiantes et étudiants en 2^e année d'étalement :

En raison du changement de maquette, la règle qui s'applique est la suivante :

- Les notes des EC $>$ ou $=$ à 10 sont acquises et seront reportées, à leur nouvelle place, lors du lancement des calculs en janvier et mai 2026 ;
- Les UE de la nouvelle maquette étant différentes des UE de l'ancienne maquette, les moyennes d'UE validées en 2024-25 (ou avant) ne sont pas conservées pour 2025-26 ;
- => Il faut repasser, en 2025-26, tous les EC pour lesquels vous avez obtenu une note inférieure à 10/20 en 2024-25, même dans les UE validées (avec compensation).